

# BUREAU

**Séance du 3 février 2023**

**Délibération BU\_20230131\_005**

**Marché de fourniture de consommables d'impression pour le Département et le SDIS de l'Indre : attribution du marché (lot 1)**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

## LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu la délibération du bureau en date du 5 juillet 2022 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre pour l'acquisition de consommables d'impression ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du 15 décembre 2022 ;

## **DECIDE :**

**Article unique.** Le marché relatif à l'acquisition de consommables d'impression avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, en date du 15 décembre 2022, tel que mentionné dans l'annexe ci-jointe (lot n°1), est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

**Marc FLEURET**